



Le 9 août 2018

Politique en matière de droits de la personne
Affaires internationales et intergouvernementales et Droits de la personne
Ministère du Patrimoine canadien
25, rue Eddy, 13-325
Gatineau (Québec) J8X 4B5

Par courriel

**Objet : Réponse du Canada aux recommandations présentées au cours du
3^e examen périodique universel**

Monsieur David Fuss,

Merci d'avoir permis à la Commission des droits de la personne du Manitoba de participer à la consultation régionale portant sur la réponse du Canada aux recommandations présentées au cours du 3^e examen périodique universel (« EPU ») il y a quelques semaines.

La Commission des droits de la personne du Manitoba est un organisme indépendant du gouvernement du Manitoba qui est chargé de promouvoir les droits de la personne et d'assurer l'application des droits et des responsabilités prévus par le Code des droits de la personne, C.P.L.M. c. H175. Notre travail est motivé par la reconnaissance de la valeur et de la dignité individuelles de chaque personne. Nous tenons pour acquis que cette responsabilité nous amène à repérer les enjeux liés aux droits de la personne qui préoccupent les Manitobains et à prendre des mesures pour intéresser le public aux manières de traiter ces préoccupations. Nous avons été heureux de vous aider à organiser votre séance de consultation au Manitoba.

À titre d'organisme canadien voué aux droits de la personne, nous consultons régulièrement le public, nos collègues des commissions provinciales et territoriales ainsi que la commission fédérale afin de nous acquitter de nos responsabilités prévues par la loi et de nos obligations internationales en matière de respect des droits de la personne au Canada. Nous comprenons que pour assurer une participation utile à ce travail, nous devons reconnaître les compétences et le vécu des personnes que nous consultons et trouver des moyens de faire en sorte qu'elles aient une occasion significative de participer aux discussions qui influenceront sur elles en bout de ligne, comme les consultations régionales relatives à l'EPU.

Nous vous recommandons fortement de déterminer comment nous pouvons mieux utiliser des mécanismes comme le Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de

la personne ainsi que d'autres comités fédéraux, provinciaux et territoriaux pour réunir plus efficacement les points de vue régionaux à l'avenir. Les organismes voués aux droits de la personne, comme la Commission des droits de la personne du Manitoba, peuvent offrir une aide précieuse dans l'organisation de discussions communautaires, mais pour le faire efficacement, nous devons avoir l'occasion de contribuer à l'organisation de ce processus et de déterminer des résultats mesurables avant de procéder à la consultation.

Enfin, nous avons examiné le document de la Commission canadienne des droits de la personne. Nous appuyons son examen et son analyse très complets des recommandations dans le contexte canadien.

À titre d'organisme voué aux droits de la personne, nous avons hâte de participer aux prochaines consultations du processus de l'EPU. Nous serions heureux de présenter d'autres commentaires sur l'établissement et le maintien de mécanismes sains et efficaces permettant au processus d'atteindre ses objectifs et de contribuer à l'avancement des droits de tous les Canadiens.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

La directrice générale,



Isha Khan